

GRILLE DES HONORAIRES & TARIFS TTC (Taux de TVA 20 %)

VENTE (base prix de vente)

Jusqu'à 99 999 €	6 000 €* 6 %*
100 000€ à 299 999€	6 %*
De 300 000 € à 499 999 €	5 %
A partir de 500 000 €	4 %

DIVERS

avis de Valeurs	250 €
Interventions et assistances diverses	30 € par intervention
Représentation AG Syndic	150 € (forfait par réunion)
Autres prestations	sur devis

* Un montant TTC minimum forfaitaire sera de 4 000 € dans le cadre d'un mandat 'Succès' avec honoraires réduits en cas de vente à un acquéreur présenté par le mandant, dans les conditions prévues au mandat.

LOCATION : HONORAIRES POUR INSTALLATION DU LOCATAIRE

Visites – constitution de dossier – rédaction de bail Etat des lieux (50% propriétaire – 50 % locataire)	8,00 €/m ² 3,00 €/m ² (montant total plafonné à un mois de loyer)
Locaux commerciaux ou professionnels : bail dérogatoire, bail professionnel ou commercial	1 mois de loyer

GESTION LOCATIVE

Bail d'habitation meublé ou non meublé	7 % des sommes encaissées (hors garantie loyers impayés)
Garantie Loyer Impayé	2.5 % du montant du loyer
Locaux commerciaux ou professionnels : Bail dérogatoire au décret du 30.09.1953 Bail commercial ou professionnel	9 % TTC des encaissements H.T. (location et perception des loyers – loyers cumulés si plusieurs lots)

LOCATION SAISONNIERE : GESTION COMPLETE

Formule Immo-Loc Premium (recherche de locataires - publicité sur sites internet - rédaction des baux de location - états des lieux arrivée départ - gestion des cautions - encaissement et reversement des loyers)	25 % du prix public de location (avec un minimum forfaitaire de 80 €)
Formule Immo-Loc VIP (formule Immo-Loc Premium + fourniture linge de lit avec lits faits à l'arrivée, linge de toilette et ménage fin de séjour)	30 % du prix public de location (avec un minimum forfaitaire de 100 €)